



## BULLETIN DE PERTE

### PERTE DUE AU BRIS D'ÉQUIPEMENT

La chaudière d'un nettoyeur à sec a subi une rupture, causant la fermeture du commerce



**Bulletin de perte**  
Numéro 21

**La Compagnie d'Inspection  
et d'Assurance Chaudière et  
Machinerie du Canada**

[www.biico.com](http://www.biico.com)

Lors d'une inspection de cette chaudière, fournissant de la vapeur à 100 psi pour les opérations de pressage, un bombement de 8 pouces a été découvert. Il était situé à l'intérieur, du côté de l'eau de la chaudière, et a causé une fissure d'un pouce à l'intérieur de l'enveloppe soudée. Ceci constitue un bris fréquent en raison de l'important dépôt de calcaire et de la formation de sédiments.

Il a été décidé, dans les meilleurs intérêts de l'assuré, de remplacer cette chaudière par une nouvelle dans un délai de sept jours plutôt que de la réparer, ce qui aurait pris 3 semaines. Pour les travaux de remplacement, des murs à l'intérieur du commerce ont été enlevés et reconstruits afin de permettre l'accès.

Dans le but d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise, des opérations de vidange quotidiennes ainsi qu'un programme de traitement de l'eau furent instaurés par l'assuré.

#### Détail de la perte

Genre d'établissement :  
Nettoyeur à sec  
Type d'équipement :  
Chaudière verticale ignitubulaire  
Âge de l'équipement : 9 ans

Montant du règlement final :  
D.B. 21 152 \$  
P.E. 5 455 \$  
Perte totale 26 607 \$



HSB BI&I